

Diplôme professionnel et changement de profession pour les adultes

Augmenter ses chances sur le marché du travail

Depuis quelques années, le diplôme professionnel pour adultes occupe une place de plus en plus prépondérante dans la politique en matière de formation. Suite à la décision prise lors de la Conférence sur les places d'apprentissage 2012 par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail d'élaborer un rapport de base sur les possibilités, les chances et les coûts des formations de rattrapage, le SEFRI a lancé en 2013 le projet «Diplôme professionnel et changement de profession pour les adultes». Le projet durera jusqu'en 2017 et a pour but d'accroître le taux de diplômés de la formation professionnelle initiale (AFP/CFC) parmi les adultes qui ne disposent d'aucune qualification sur le marché du travail.



Le diplôme professionnel et le changement de profession pour les adultes sont des thèmes qui gagnent en importance. Photo: Iris Krebs.

Les formations de rattrapage et les qualifications complémentaires des adultes revêtent une importance majeure sous l'angle sociétal, social et économique. Compte tenu de l'évolution technologique et démographique, le manque de personnel qualifié va encore s'accroître au cours des prochaines années. Actuellement, cette pénurie est déjà très marquée dans certaines branches et professions (santé, technique). L'évolution de la société et l'augmentation de la part de ressortissants étrangers mènent à une diversité croissante des voies de formation et des parcours professionnels. Les adultes sans formation post-obligatoire sont moins bien intégrés sur le marché du travail, souvent au chômage ou occupent des postes à bas niveau salarial dans une proportion supérieure à la moyenne.

Les mesures concernent quatre champs d'action

Au cours d'une première phase des travaux entre 2013 et 2014, un rapport de base a été élaboré sous la conduite du SE-

FRI, dans le cadre du projet «Diplôme professionnel et changement de profession pour les adultes». Ce rapport présente un état des lieux ainsi que des recommandations sur le développement futur des offres destinées aux adultes dans le domaine de la formation professionnelle initiale. Les recommandations contenues dans le rapport de base seront mises en œuvre entre 2015 et 2017 par les partenaires de la formation professionnelle. Dans ce contexte, la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail concrétiseront des mesures dans les quatre champs d'action ci-après: «bases de la politique», «instruments et méthodologie», «information et sensibilisation» et «encadrement et financement».

La mise en œuvre du projet repose sur un large consensus politique. La Confédération et les cantons ont en effet intégré en 2015 le diplôme professionnel et le changement de profession pour les adultes dans leurs objectifs politiques communs. Ce thème est par ailleurs pris en compte

par l'initiative visant à lutter contre la pénurie de personnel qualifié. L'encouragement des compétences de base chez les adultes, en tant que condition essentielle dans le cadre de la préparation à la formation professionnelle, est en outre inscrit dans l'ordonnance d'exécution de la loi sur la formation continue.

Instruments et méthodologie

Le guide relatif à la validation des acquis est actuellement révisé sous la conduite du SEFRI. Par ailleurs, un nouvel outil est en cours d'élaboration sous le titre provisoire de «Guide relatif aux formations et aux examens adaptés aux adultes». Il a pour but, d'une part, de mettre en évidence les conditions qui doivent être remplies pour proposer des offres et des procédures de qualification adaptées aux adultes et, d'autre part, de définir la notion de «prise en compte des acquis». Les deux documents serviront d'outil aux acteurs chargés du développement et de la mise en œuvre des offres de formation professionnelle adaptées aux adultes.

Admission aux examens fédéraux

Le thème des diplômes professionnels pour adultes concerne également la formation professionnelle supérieure. Sont admis aux examens professionnels fédéraux, selon la loi fédérale sur la formation professionnelle, les candidats qui sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC), justifient d'une formation scolaire générale supérieure ou d'une qualification équivalente ainsi que de l'expérience professionnelle requise. Plusieurs règlements d'examen prévoient la possibilité d'être admis sans CFC pour autant que les candidats disposent d'une expérience professionnelle suffisamment longue. Selon l'enquête menée au printemps 2015 par le SEFRI auprès des organes responsables des examens, ce mode d'admission est relativement rare. Seules un petit nombre de professions comptent

une part d'admissions de ce type plus élevée, pour des raisons bien souvent liées à la branche. Au printemps 2016, le SEFRI organisera un atelier pour les organes responsables des examens afin de mieux clarifier cette question. La suite de la procédure sera aussi discutée à cette occasion.

Information et sensibilisation

L'accès des intéressés, des conseillers et des entreprises aux informations sur le diplôme professionnel pour adultes sera par ailleurs vérifié et, au besoin, amélioré dans le cadre du projet. En tant que premier pas dans cette direction, le SEFRI a mis en ligne des informations et des liens sur son site Internet et a intégré ce thème dans sa campagne formationprofessionnelleplus.ch.

Le SEFRI a en outre déclaré ce projet comme un axe prioritaire d'encouragement. Les projets encouragés sont ceux qui proposent des stratégies ciblées visant à informer et à sensibiliser les adultes

concernés ainsi que les entreprises. Une contribution financière peut aussi être octroyée par la Confédération pour introduire sur le plan national des offres qui ont fait leur preuve à l'échelle d'un canton ou d'une région linguistique.

Une partie du groupe cible visé présente un besoin plus important en matière de conseil et d'encadrement. Des questions concernant la manière de concevoir le parcours de formation et son financement doivent notamment être abordées lors des consultations. En collaboration avec les services cantonaux de conseil et les autres partenaires de la collaboration interinstitutionnelle, le SEFRI soutient de ce fait des projets ayant pour but de mettre en place une structure coordonnée et de compléter des offres existantes.

Données et études

Les principaux chiffres sur le diplôme professionnel pour adultes seront publiés à

partir de 2016 dans la brochure annuelle «Faits et chiffres» publiée par le SEFRI. Par ailleurs, le SEFRI commandera deux études dans le courant de l'année 2016. La première étude a pour but d'analyser les besoins de l'économie en diplômés professionnels pour adultes. La seconde étude vise à examiner les besoins et les expériences des adultes ayant terminé une formation professionnelle initiale. Les résultats seront disponibles en 2017.

Contact

Sabina Giger, SEFRI
Responsable de projets
Unité Maturités et projets
☎ +41 58 463 14 06
✉ sabina.giger@sbf.admin.ch

Informations complémentaires

🌐 www.sbf.admin.ch/diplome-professionnel-adultes
www.formationprofessionnelleplus.ch

Diplôme professionnel pour adultes – quatre voies pour un seul but. En Suisse, il existe quatre voies permettant à un adulte d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP):

Deux voies sans contrat d'apprentissage

	<i>Admission directe à l'examen final</i>	<i>Validation des acquis</i>
Conditions	Cinq ans d'expérience professionnelle, dont une partie dans la profession visée	Cinq ans d'expérience professionnelle, dont une partie dans la profession visée
Durée	Selon la formation préalable et le type de préparation choisi	Individuelle
Mode	En cours d'emploi	En cours d'emploi
Formation	Formation en entreprise: en fonction des besoins Connaissances professionnelles et culture générale: en fonction des besoins Cours interentreprises: en fonction des besoins	Compétences opérationnelles attestées dans un dossier et par le biais d'un entretien d'évaluation
Procédure de qualification	Procédure de qualification selon l'ordonnance sur la formation	Evaluation du dossier Entretien d'évaluation

Deux voies avec contrat d'apprentissage

	<i>Formation professionnelle initiale raccourcie</i>	<i>Formation professionnelle initiale ordinaire</i>
Conditions	Scolarité obligatoire achevée ou qualification équivalente, acquis déjà fournis	Scolarité obligatoire achevée ou qualification équivalente
Durée	Raccourcissement de 1 à 2 ans par rapport à la formation professionnelle initiale ordinaire	2 ans pour l'AFP 3 ou 4 ans pour le CFC
Mode	A plein temps en règle générale	A plein temps en règle générale
Formation	Formation en entreprise: en entreprise formatrice Connaissances professionnelles et culture générale: à l'école professionnelle Cours interentreprises: au centre de cours	Formation en entreprise: en entreprise formatrice Connaissances professionnelles et culture générale: à l'école professionnelle Cours interentreprises: au centre de cours
Procédure de qualification	Procédure de qualification selon l'ordonnance sur la formation	Procédure de qualification selon l'ordonnance sur la formation